

Circulaire académique de rentrée 2009 du 18 août 2009

Cette circulaire de rentrée 2009 constitue un prolongement de la circulaire nationale du 20 mai 2009 (BO n°21 du 21 mai 2009)

(extrait)

Améliorer la pratique des langues vivantes ; actions à destination des élèves à besoins particuliers

Au collège, le renforcement de la pratique orale sera proposé dans le cadre de l'accompagnement éducatif, la formation des enseignants à la validation du niveau A2 du CECRL poursuivie et les équipes encouragées à valider les items A2 pour les SEGPA. L'évaluation positive sera encouragée.

Tous les lycées qui le souhaitent pourront participer aux stages d'oral anglais gratuits organisés durant les vacances scolaires. Ces stages, d'une grande opportunité pour les élèves en difficulté d'apprentissage et pour les élèves qui ne partent pas à l'étranger, contribuent à l'égalité des chances.

Dans le cadre de l'accès aux technologies de l'information et de la communication, l'utilisation des environnements numériques de travail et le développement de la baladodiffusion seront encouragés. 25 établissements seront dotés à la rentrée dans le cadre des projets *e-learning*, de baladeurs mp3 permettant l'exposition à la langue hors de la classe.

Les assistants étrangers seront déployés sur tous les lycées de l'académie.